

## LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT / RENTREE 2026

**Madame, monsieur, votre enfant entrera en 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine, vous envisagez de demander une affectation dans un collège public. Le traitement des affectations en collège public est effectué par l'application nationale AFFELNET 6è.**

Vous trouverez, ci-dessous, les différentes étapes de la procédure de passage en 6ème et d'affectation en collège public. Le directeur de l'école ainsi que le professeur de votre enfant sont vos interlocuteurs privilégiés pour toute question.

### Les différentes étapes : passage en 6<sup>ème</sup> et affectation en collège public

Le passage en 6<sup>ème</sup> fera l'objet d'une **décision de passage** prise par le conseil des maîtres qui vous sera notifiée. Si vous souhaitez la contester, vous pourrez former un recours devant la commission d'appel dans un délai de quinze jours. Le dossier et la procédure de recours vous seront communiqués par le directeur de l'école.

**L'affectation en collège public est prononcée dans le collège de secteur de résidence de l'élève.** La sectorisation des collèges publics relève de la compétence du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Vous pouvez la consulter à l'adresse :

<https://mesdemarches06.fr/education/a-quel-college-public-etes-vous-rattache/>

L'affectation dans le collège de secteur est déterminée par rapport à l'adresse de résidence de l'élève et non par rapport à l'école qu'il fréquente.

Pour demander cette affectation, le directeur de l'école vous remettra plusieurs documents :

→ **la fiche de liaison « volet 1 »** : cette fiche comporte les données administratives de votre enfant que vous complèterez avant de la retourner à l'école sans délai.

L'adresse de l'élève détermine le collège dans lequel il sera affecté.

En cas de changement de domicile, il conviendra de fournir deux des justificatifs suivants :

- Facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou d'internet (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer
- Dernier avis d'imposition
- Titre de propriété ou contrat de bail

Aucun certificat d'hébergement de l'élève chez une tierce personne ne pourra être pris en compte sans une décision du juge aux affaires familiales ou une décision de placement judiciaire.

Les factures de téléphone mobile, les attestations de la CAF et les compromis de vente ne sont pas acceptés.

→ **la fiche de liaison « volet 2 »** sur laquelle le collège de secteur correspondant à votre adresse sera à préciser (cf ci-dessus). Sur ce document vous formulerez vos vœux pour l'affectation de votre enfant en 6<sup>ème</sup> : choix des langues vivantes, parcours scolaires particuliers, dérogation.

### Situations particulières :

- Si vous quittez le département des Alpes-Maritimes vous devrez **directement contacter la DSDEN du nouveau département qui vous fera part des modalités applicables dans ce département** pour une affectation dans un collège public.

### Dérogation de secteur

Si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé dans un collège public autre que celui du secteur de votre domicile, vous avez la possibilité de formuler une demande de dérogation sur le « volet 2 ».

### Un seul vœu de dérogation est possible.

Toutes les demandes de dérogation ne peuvent pas être acceptées car **les capacités d'accueil des collèges sont limitées. Les dérogations sont traitées par AFFELNET 6è, selon l'ordre de priorité du motif.** Votre demande devra donc comporter les justificatifs correspondant aux motifs de dérogation précisés dans le tableau ci-après. Elle sera examinée en **fonction des places disponibles dans le collège sollicité après affectation des élèves du secteur** et dans la limite des capacités d'accueil ; en effet, **les élèves du secteur sont toujours prioritaires** y compris au titre des parcours scolaires particuliers.

	<b>MOTIFS DE DEROGATION</b> classés par ordre de priorité	<b>PIECES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES</b> à fournir impérativement le vendredi 27 mars 2026 au plus tard
N°1	Elève souffrant d'un handicap	<b>Décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées relevant de la MDA</b>
N°2	Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<b>Avis du médecin scolaire ou convention Hôpital/Education nationale</b>
N°3	Elève boursier sur critères sociaux	<b>Avis d'imposition 2025 sur les revenus de 2024</b> photocopié dans son intégralité sur lequel figure le revenu fiscal de référence
N°4	Elève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans le collège demandé à la rentrée 2026	<b>Certificat de scolarité 2025/2026 dans le collège demandé</b> (sauf élève de 3 <sup>ème</sup> qui ne sera plus présent à la rentrée 2026)
N°5	Limite de secteur	<b>Sur une seule page</b> , copie du plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile
N°6	Parcours scolaires particuliers (voir liste dans la FAQ) : sections internationales, CHAM – CHAD - CHAC, sections sportives (élèves hors secteur justifiant d'une pré-sélection uniquement), internat	
N°7	Convenances personnelles – courrier explicatif de la famille + justificatifs → <i>en l'absence de pièce justificative la demande de dérogation ne sera pas saisie</i>	

**Attention** : en l'absence de pièce justificative conforme la demande de dérogation ne sera pas étudiée. L'ajout de pièces supplémentaires ne pourra pas être pris en compte au-delà du 27 mars 2026.

Aucune dérogation accordée ne pourra être modifiée, l'affectation est définitive.

#### Inscription au collège

A partir du **9 juin 2026**, vous serez informés de la décision d'affectation par le directeur de l'école et vous recevrez une notification individuelle transmise par le collège d'affectation de votre enfant par mail si vous avez communiqué votre adresse à l'école ou par courrier postal.

L'affectation dans le collège de secteur vaut refus de dérogation. **Vous devrez procéder sans délai à l'inscription de votre enfant dans ce collège, même si vous formulez un recours car la place pourrait être attribuée à un autre élève.**

**Par ailleurs, un service d'inscription en ligne pourra être mis en œuvre par le collège via le portail national scolarité services et suppose que vous ayez procédé à l'activation de votre compte EduConnect ou de votre compte FranceConnect.**

#### Modalités de recours

**Uniquement** en cas de changement de situation de l'élève ou de sa famille, un seul recours gracieux écrit et motivé peut être formulé en courrier recommandé avec accusé de réception auprès de

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes  
DSDEN 06 – DEAE 1  
53, avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex

Les demandes reçues pour le **16 juin 2026** seront étudiées en commission de recours le 26 juin 2026 en fonction des places disponibles et les décisions seront notifiées à partir du lundi 29 juin 2026. Aucun autre recours ne sera étudié après cette date.

**La décision de la commission de recours est définitive et il ne sera pas donné suite à un nouveau recours ou à une nouvelle demande de dérogation pour un même élève.**

**LE DIRECTEUR DE L'ECOLE ET LE PROFESSEUR DE VOTRE ENFANT  
SONT VOS INTERLOCUTEURS PRIVILEGIÉS POUR TOUTE QUESTION.**

## Liste des collèges proposant des parcours scolaires particuliers et des dispositifs spécifiques Année scolaire 2026/2027

<b>6<sup>ème</sup> CHAM-CHAD-CHAC Classes à horaires aménagés musique, danse ou cinéma / se renseigner auprès du collège</b>		
Les Mûriers – Cannes (musique) *		International Joseph Vernier – Nice (cinéma) *
Carnot – Grasse (musique)*		Jean-Baptiste Rusca – Tende (musique) *
Henri Matisse – Nice (danse, musique)		
<b>6<sup>ème</sup> Sections internationales : <a href="https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/">https://bv.ac-nice.fr/isi2d/famille/</a> Inscriptions jusqu'au 26 janvier 2026</b>		
International Joseph Vernier – Nice (arabe, chinois, italien, portugais, russe)		Niki de St Phalle – Valbonne (anglais)
Antoine Risso – Nice (anglais)		International de Valbonne (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien)
L'Eganaude – Biot (anglais, italien) / César – Roquefort-les-Pins (anglais)		
<b>6<sup>ème</sup> Sections sportives scolaires / se renseigner auprès du collège</b>		
S. Béchet – Antibes (Football)		Jules Romains – Nice (Basket-ball)
Fersen – Antibes (Basket-Ball, natation)		Maurice Jaubert – Nice (Football)
La Fontonne – Antibes (Handball)		Parc Impérial – Nice (Natation, tennis)
Roustan – Antibes (Judo)		Port Lympia – Nice (Athlétisme)
L'Eganaude – Biot (Escalade)		Antoine Risso – Nice (Football)
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer (Football)		Simone Veil – Nice (escalade)
Jules Verne – Cagnes-sur-mer (Judo)		Ségurane – Nice (danse, basket)
Capron – Cannes (voile)		Arnaud Beltrame – Pégomas (arts du cirque)
Paul Langevin – Carros (Handball)		Paul Arène – Peymeinade (Volley ball) *
Carnot – Grasse (Handball)		Jean Franco - St-Etienne-de-Tinée (Montagne, ski)
St-Hilaire – Grasse (Gymnastique féminine, rugby)		Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var (Volley ball *, natation)
Pierre Bonnard – Le Cannet (Basket-ball, volley ball)		St-Exupéry – St-Laurent-du-Var (Gymnastique)
Emile Roux – Le Cannet (Escalade) *		Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var (Escalade)
François Rabelais – L'Escarène (VTT)		Jean-Baptiste Rusca – Tende (Montagne)
Albert Camus – Mandelieu (Golf, handball)		Saint-Blaise – St-Sauveur-sur-Tinée (Activités de pleine nature)
Les Mimosas – Mandelieu (voile)		Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet (Tennis de table)
Frédéric Mistral – Nice (Football féminin)		
<b>6<sup>ème</sup> sport-études / se renseigner auprès du collège</b>		
Fersen – Antibes (Natation, gymnastique, tir)		Parc Impérial – Nice (handball, judo, football, tennis, voile)
		Jean Franco – St-Etienne-de-Tinée (ski)
<b>Internats <a href="https://www.demarche.numerique.gouv.fr/commencer/2026-internat-college-06">https://www.demarche.numerique.gouv.fr/commencer/2026-internat-college-06</a> Inscriptions jusqu'au 13 mars 2026</b>		
L'Eau vive – Breil-sur-Roya	Jean Franco – Saint-Etienne-de-Tinée	Jean-Baptiste Rusca - Saint-Dalmas-de-Tende
St-Hilaire – Grasse	St-Blaise – Saint-Sauveur-sur-Tinée	Jean Salines – Roquebillière
Auguste Blanqui – Puget-Théniers	Jean Médecin – Sospel	Simon Wiesenthal – St-Vallier-de-Thiey
<b>6<sup>ème</sup> SEGPA / se renseigner auprès de l'école</b>		
Bertone – Antibes	Les Jasmins – Grasse	Frédéric Mistral – Nice
Les Bréguières – Cagnes-sur-mer	Pierre Bonnard – Le Cannet	Louis Nucéra – Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Guillaume Vento – Menton	Port Lympia – Nice
Paul Langevin – Carros	Les Campelières – Mougins	La Vésubie-Jean Salines – Roquebillière
Roger Carles - Contes	Jean-Henri Fabre – Nice	St-Exupéry – St-Laurent-du-Var
Canteperdrix – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	Pablo Picasso Vallauris
<b>6<sup>ème</sup> ULIS / se renseigner auprès de l'école</b>		
Bertone – Antibes	Yves Klein – La Colle-sur-Loup	Antoine Risso – Nice
Fersen – Antibes	Pierre Bonnard – Le Cannet	Jules Romains – Nice
La Fontonne - Antibes	Pré des Roures – Le Rouret	Jean Rostand – Nice
Roustan – Antibes	Les Mimosas – Mandelieu	Ségurane – Nice
Cocteau – Beaulieu-sur-mer	André Maurois - Menton	Jules Valeri - Nice
André Malraux – Cagnes-sur-mer	Guillaume Vento – Menton	Simone Veil – Nice
Les Mûriers – Cannes la Bocca	Les Campelières – Mougins	Joseph Vernier – Nice
Capron – Cannes	L'Archet – Nice	Henri Matisse – Nice
Les Vallergues – Cannes la Bocca	Alphonse Daudet – Nice	Auguste Blanqui – Puget-Théniers
Gérard Philipe – Cannes la Bocca	Raoul Dufy – Nice	La Vésubie-Jean Salines – Roquebillière
Paul Langevin – Carros	Roland Garros – Nice	Joseph Pagnol – St-Laurent-du-Var
Roger Carles – Contes	Jean Giono – Nice	Ludovic Bréa – St-Martin-du-Var
Carnot – Grasse	Maurice Jaubert – Nice	La Bourgade – La Trinité
Canteperdrix – Grasse	Frédéric Mistral – Nice	Pablo Picasso – Vallauris
Les Jasmins – Grasse	Louis Nucéra – Nice	La Sine – Vence
St Hilaire – Grasse	Parc Impérial - Nice	Romée de Villeneuve – Villeneuve-Loubet
Rabelais – L'Escarène	Port Lympia – Nice	

\*ouvertures 2026